

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 08 DECEMBRE 2015

Ont participé aux décisions :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, GRENIER, Mme AMIEL, M. LAVAL.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mmes ROQUABERT, KLINGENFUS, MM. CHATONNAY, CADAS, SANCHEZ.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mme FLOUREUSSES

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

Informations complémentaires :

Administrateurs titulaires excusés : Mme MAUREL, MM PUISSEGUR, PORTET, KARSENTI, Mme DESMETTRE, MM GUILHOT, DESCLAUX, Mme DULON, MM TENE, RAYSSEGUIER, Mmes BRUNET, BESSIERE, MM CALAS, Mme COUTTENIER, PRUVOT, VOLTO

Administrateurs suppléants présents, sans participation aux débats et aux votes : M. BERSIA

Le quorum est atteint par la présence de 17 administrateurs présents ou représentés par leur suppléant.

SOMMAIRE

I - Désignation du secrétaire de séance	3
II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 novembre 2015	3
III - Ordre du jour	3
A – DIRECTION GENERALE DES SERVICES /GRH	3
1- Perspectives financières en vue de la préparation budgétaire 2016.....	3
2- Action sociale : augmentation de la valeur faciale des titres restaurant	9
B – POLE ADMINISTRATION GENERALE ET COMMANDE PUBLIQUE	9
1- Consultation en vue de la remise en concurrence des contrats d’assurance du CDG31	9
C – POLE CONSEIL ET EMPLOI.....	10
1- Mise en place d’un parcours de formation comptabilité publique/paie dans la cadre d’un partenariat CDG31/Pôle Emploi/Cap Emploi et CNFPT	10
D – INFORMATION AU CONSEIL D’ADMINISTRATION	11
1- Retour sur la Conférence Régionale de l’Emploi (C.R.E.) du 6 Novembre 2015.....	11
2- Refonte du site internet : mise en ligne le 1 ^{er} décembre 2015	12
3- Attribution de marché de procédure adaptée	13
RELEVE DE DELIBERATIONS.....	14

I - Désignation du secrétaire de séance

M. Yves CADAS, Maire de la commune de Labarthe sur Lèze, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 novembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 04 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

III - Ordre du jour

Le Président remercie le receveur des finances pour sa présence.

A – DIRECTION GENERALE DES SERVICES /GRH

1- Perspectives financières en vue de la préparation budgétaire 2016

Le Président propose aux membres de l'assemblée une discussion autour de diverses orientations possibles en vue de la préparation budgétaire 2016. Il rappelle cependant qu'il ne s'agit pas d'un débat d'orientation budgétaire tel qu'il s'applique dans les collectivités soumises à cette obligation.

Il précise que les budgets primitifs du budget principal et du budget annexe de l'établissement pour la Coordination des Centres de Gestion de la Région Midi-Pyrénées seront soumis à l'examen de l'assemblée lors d'une prochaine séance.

Ces examens seront accompagnés des résultats définitifs pour l'exercice 2015 (approbation des comptes administratifs).

Il propose cependant qu'un certain nombre d'éléments relatifs aux conditions de financement de l'activité du CDG31 soient examinés en amont.

A- RESULTATS BUDGETAIRES PROVISOIRES

Les données suivantes provisoires peuvent être caractérisées :

	Résultat sur exercice	Résultat cumulé
Budget principal		
Section fonctionnement	605 838 €	8 105 429 €
Section Investissement	- 47 120 €	55 853 €
Budget annexe		
Section Fonctionnement	45 609,13 €	155 694,62 €

La trésorerie de l'établissement représente au 02 décembre 2015 un montant de 7 066 078 €

Le montant mensuel moyen de dépenses toutes sections confondues représente 640 000€.

B- FINANCEMENT DES MISSIONS OBLIGATOIRES

Les cotisations d'affiliation

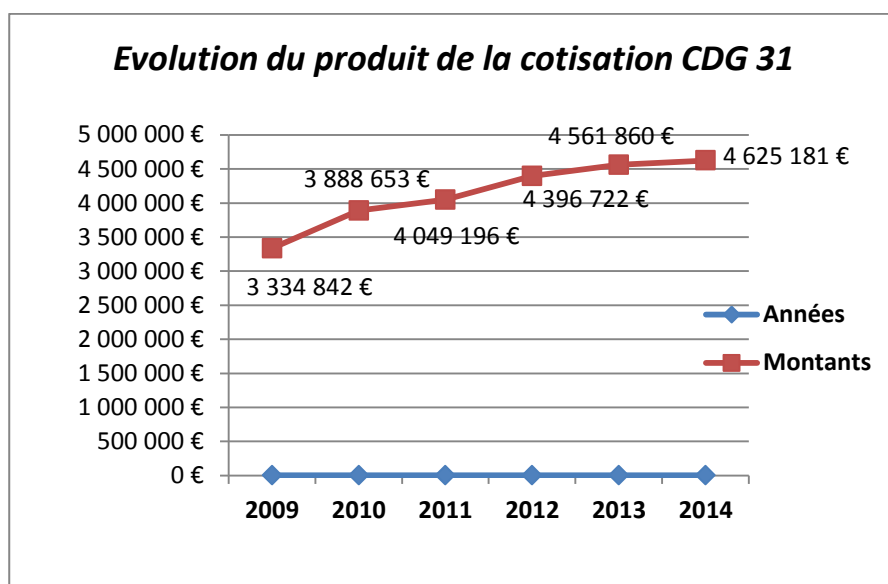
Les missions obligatoires sont financées par la cotisation des structures publiques territoriales affiliées.

Au titre de ces missions, peuvent être cités : les concours et examens professionnels, la gestion des carrières, les instances médicales, l'emploi et la retraite.

La cotisation des structures publiques est calculée par application des taux suivants à la masse des rémunérations :

Cotisation dite obligatoire (maximum 0,80%)	0,80%
Cotisation additionnelle (maximum 0,80%)	0,20%
Total	1,00%

Le produit de ces cotisations a évolué comme suit :



La désaffiliation du Conseil Département 31 (CD 31) va engendrer une baisse notable des ressources (environ 1 million d'euros), compte tenu de la seule adhésion de cette institution au socle de missions dit Socle Sauvadet. Cette baisse impacte les ressources affectées à la réalisation des missions obligatoires et au fonctionnement général de l'établissement.

Ce déficit représente :

- 9,20 % des recettes de fonctionnement au titre de l'année 2014 ;
- 21 % des recettes d'affiliation ;
- 13,33 % du résultat positif de fonctionnement pour l'année 2014

Cette désaffiliation tempère donc les résultats positifs de l'établissement. Cumulée avec le poids des affiliés volontaires restants et des possibles réorganisations territoriales en lien avec l'intercommunalité notamment, pouvant engendrer des désaffiliations, cet environnement constitue une source d'incertitude sur le financement des missions obligatoires.

Les affiliés volontaires dépassant le seuil de 350 agents, après la désaffiliation du CD31, sont les suivants :

Structure territoriale	Effectif au 07/09/2015	Cotisation d'affiliation 2014	Pourcentage du produit d'affiliation en 2014
Mairie de Tournefeuille	410 agents	85 727.39 €	1.85 %
Communauté d'Agglomération du Muretain	856 agents	176 762.96 €	3.82 %
Communauté d'agglomération du Sicoval	889 agents	198 342.39 €	4.29 %

Le socle de missions Article 23 Loi 84-53 du 26/01/1984

La désaffiliation du Conseil Départemental 31 s'accompagne toutefois d'une adhésion au socle de missions Article 23 Loi 84-53 du 26/01/1984, générant ainsi une recette évaluée à 300 000€ environ par application du taux de 0,20% retenu par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 17 décembre 2014.

Aucune autre structure publique territoriale non affiliée n'a sollicité l'adhésion au dit socle.

La désaffiliation et l'adhésion au socle de missions du CD31 n'ont aucun impact sur l'organisation des services du CDG31. En effet, le Conseil Départemental 31 ne recourait pas au volet Gestion des Carrières et était pris en compte dans le volume de dossiers traités par le secrétariat des instances médicales.

Les leviers d'ajustement du financement des missions obligatoires

La compensation pure et simple de la perte générée par la désaffiliation du CD31 et son adhésion au socle précité peut être mathématiquement réalisée par la mise en place d'un taux de cotisation global de **1,28%**.

A titre de comparaison, pour le seul territoire régional de Midi-Pyrénées, les taux de cotisation actuels sont les suivants :

Centre de gestion	Taux de cotisation obligatoire	Taux de cotisation additionnelle	Total
Ariège	0,80%	0,40%	1.20%
Aveyron	0,80%	0,10%	0.90%
Haute-Garonne	0,80%	0,20%	1%
Gers	0,80%	0,70%	1.50%
Lot	0,80%	0,15%	0.95%
Hautes-Pyrénées	0,80%	0,70%	1.50%
Tarn	0,80%	0,15%	0.95%
Tarn et Garonne	0,80%	0,50% pour les affiliés opérant un versement mensuel <i>0,80% pour les affiliés opérant un versement annuel</i>	1.30% pour les affiliés opérant un versement mensuel 1.60% pour les affiliés opérant un versement annuel

Le Président informe que plusieurs hypothèses d'augmentation ont été étudiées.

Ces simulations sont à prendre en compte avec la prudence requise (aléas ou évolution particulière des conditions d'exercice ou de réalisation des missions).

Le tableau qui suit contient une présentation de ces cinq hypothèses d'évolution et de la tendance générale de leur impact.

5 hypothèses de cotisations affiliés	Impact sur le résultat en Fonctionnement	Approche globale et à échéance 2021
Hypothèse 1 Maintien d'un taux global à 1%	→ Déficit en Fonctionnement sur l'exercice de 377 000€ dès 2016 ; → Récurrence et aggravation du déficit annuel jusqu'en 2021.	→ Solde global cumulé Fonctionnement et Investissement en réduction constante jusqu'en 2020. Déficit en 2021 : - 25 000€ → Cette hypothèse peut compromettre des affectations en Investissement, seule source de financement pour cette section.
Hypothèse 2 Augmentation de 0,05% par an pendant 6 ans	→ Déficit en fonctionnement sur l'exercice de 208 000€ dès 2016 ; → Récurrence du déficit mais avec diminution jusqu'en 2021.	→ Solde global cumulé Fonctionnement et Investissement en réduction jusqu'à 3 879 000€ en 2021. Capacité de financement maintenue.
Hypothèse 3 Augmentation de 0,10% pendant 3 ans	→ Déficit en fonctionnement sur l'exercice de 40 000€ dès 2016 ; → Récurrence du déficit mais globalement faible et stable	→ Solde global cumulé Fonctionnement et Investissement en réduction jusqu'à 5 487 000€ en 2021. Capacité de financement maintenue.
Hypothèse 4 Augmentation de 0,30% en 2016	→ Excédent en fonctionnement de 2016 à 2019 en diminution régulière Un déficit apparaît à compter de 2020 de 46 000€.	→ Solde global cumulé Fonctionnement et Investissement globalement maintenu jusqu'en 2021, pour 6 507 000€, à terme. Capacité de financement maintenue.
Hypothèse 5 Augmentation de 0.10% en 2016	→ Déficit en fonctionnement sur l'exercice de 40 000€ dès 2016 ; → Récurrence du déficit en augmentation chaque année	→ Solde global cumulé Fonctionnement et Investissement en réduction jusqu'à 2 152 000€ en 2021. Capacité de financement maintenue.

Le Président rappelle que le choix appartient au Conseil d'Administration lors de l'approbation du budget.

Toute augmentation ne sera cependant applicable qu'après le Conseil d'Administration, à compter du 1^{er} Avril 2016, compte tenu de la nécessaire information préalable des structures et du rythme trimestriel de traitement de la perception.

C - FINANCEMENT DES MISSIONS OPTIONNELLES

Les conditions de tarification

Les missions optionnelles sont financées par les recettes attachées à la tarification des services correspondants auprès des adhérents à ces services (Médecine préventive, Prévention et Conditions de Travail, Assurance Statutaire, Accompagnement au recrutement ou en gestion des ressources humaines, Parcours et mobilité professionnels et Missions temporaires).

Les conditions de tarification sont à ce jour les suivantes :

Recettes déterminées par le Conseil d'Administration du CDG 31 par Pôle/Service		
Service/ Mission	Tarifs	Date délibération
COTISATIONS		
Cotisation obligatoire	0,8 % sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité	29/01/2013
Cotisation additionnelle	0,2 % sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité pour les collectivités affiliées obligatoires et volontaires ayant recours à la gestion des carrières 0,175 % sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité pour les collectivités affiliées volontaires ne recourant pas à la gestion des carrières	29/01/2013
Cotisation adhésion au socle de missions prévue par la loi n°2012-347 dite loi sauvadet	0,2 % de la masse salariale	17/12/2014
CONCOURS		
Concours	Coût lauréat	Chaque année une délibération arrête les coûts des opérations de l'année N-1
Commission d'évaluation professionnelle	Tarif forfaitaire par dossier Commission organisée par la collectivité : - Cat C : 38 € - Cat B : 43 € - Cat A : 54 € Commission organisée par le CDG 31 : - Cat C : 73 € - Cat B : 83 € - Cat A : 85 €	29/01/2013
GESTION ET CONSEIL STATUTAIRE		
Service Instances Paritaires - Conseil de discipline et Conseil de discipline recours	Montant facturé correspond aux coûts de gestion supportés par le CDG 31 à l'occasion de l'instance considérée, en application des conditions de tarification indiquées par la délibération n°2013-12	29/01/2013
Service Retraite	Traitement des dossiers : - Contrôle : 20 € à 40 € selon objet du contrôle - Réalisation : 60 € à 140 € selon niveau de réalisation pour collectivités affiliées 80€ à 150€ selon niveau de réalisation pour collectivités non affiliées	17/12/2014
SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE		
Prévention	- Si adhésion aux services Médecine, Assurance et Prévention : 6,10 €/agent /an - Si adhésion aux services Médecine et Prévention ou Assurance et Prévention : 9,15 €/agent /an - Si collectivité qui n'adhère à aucun service facultatif : 12 €/agent/an - Prestation "Prévention à la demande" : 243,92 € la demi-journée - Formation ACMO 20,32 €/agent/demi-journée	29/06/2004
Mission Optionnelle ACFI	* Mission d'inspection ou intervention en CHSCT : 250 € par demi-journée d'intervention * Intervention en cas de désaccord sur un grave danger et éminent : Forfait de 500 €	04/11/2015
Médecine Professionnelle	60 €/agent pour les collectivités affiliées 75 €/agent pour les collectivités non affiliées	16/10/2013
Assurance	5 % des cotisations d'assurance	08/10/2009
Recettes déterminées par le Conseil d'Administration du CDG 31 par Pôle/Service		
Service/ Mission		
Tarifs		
Date délibération		
CONSEIL ET EMPLOI		
Conseil - Mission d'aide au recrutement	<u>Tarifs unitaires:</u> - Analyse de l'adéquation entre le profil et les candidatures : 208 € pour les collectivités affiliées/ 215 € pour les collectivités non affiliées - Jury de recrutement: 260 € pour les collectivités affiliées/ 270€ pour les collectivités non affiliées - Mise en situation des candidats : 156 € pour les collectivités affiliées/ 160 € pour les collectivités non affiliées <u>Forfaits :</u> - Conseil et assistance au recrutement : 728 € pour les collectivités affiliées/ 750 € pour les collectivités non affiliées - Deuxième intervention forfaitaire suite à jury infructueux : 364 € pour les collectivités affiliées/ 375 € pour les collectivités non affiliées - Assistance au recrutement et à la prime de fonction : 936 € pour les collectivités affiliées/ 965 € pour les collectivités non affiliées Analyse des profils comportementaux en situation de travail de candidats sélectionnés en jury de recrutement : 90 € par candidat	17/12/2014
Mission accompagnement à la mobilité professionnelle	- Accompagnement d'un agent suivi par la commission maintien dans l'emploi du CDG 31 : gratuit dans le cadre du conventionnement avec le FIPHP pour les collectivités affiliées, 663 € pour les collectivités non affiliées - Accompagnement d'un agent non suivi par la commission maintien dans l'emploi du CDG 31 : 640 € pour les collectivités affiliées et 663 € pour les collectivités non affiliées	17/12/2014
Service Remplacement	Remboursement des charges salariales + Frais de gestion (10% du traitement brut de l'agent et des charges patronales)	27/01/2009
Conseil et accompagnement en management des RH et de l'emploi	- Diagnostic d'organisation Forfait 575 €/jour - Plan de formation : 575 €/jour - Conduite de changement, gestion de projet : 575 €/jour - Conception ou Refonte RI : 575 €/jour	17/12/2014

Une gestion analytique des coûts de fonctionnement directs et des recettes directes permet de caractériser les états d'équilibre suivants par activité sur la base du dernier exercice clos 2014 :

ETUDE ANALYTIQUE - BILAN FINANCIER PAR ACTIVITE SANS COUTS INDIRECTS GENERAUX

			Couts directs activités	Couts directs fonctionnement du pôle de rattachement	Recettes directes	Résultat
Management emploi conseil	F	Management	83 249,12 €	12 902,88 €	1 400,00 €	- 94 752,00 €
	F	Remplacement	980 525,28 €	12 453,02 €	982 901,45 €	- 10 076,85 €
	F	Conseil recrutement	29 107,81 €	4 272,80 €	12 000,00 €	- 21 380,61 €
Santé au travail	F	Médecine	1 210 154,52 €	101 581,65 €	1 493 925,36 €	182 189,19 €
	F	Assurance statutaire	216 308,48 €	18 839,47 €	438 245,65 €	203 097,70 €
	F	Prévention	266 222,76 €	23 065,62 €	167 960,54 €	- 121 327,84 €
	F	Maintien dans l'emploi	67 629,35 €	5 994,29 €	2 168,08 €	- 71 455,56 €
		TOTAL	2 853 197,32 €	179 109,73 €	3 098 601,08 €	66 294,03 €

Une étude analytique plus poussée prenant en compte des coûts de structure généraux répartis sur l'ensemble des activités (rapport dépenses directes **et indirectes** et recettes) engendre une situation déficitaire pour l'ensemble de ces missions, mis à part pour le service Assurance statutaire.

L'environnement financier des missions optionnelles

Le Président indique que le bilan financier de ces missions optionnelles va être impacté par les éléments suivants :

- Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne est adhérent au service de Médecine Préventive. Sa qualité de non affilié engendre une tarification majorée à son endroit (75€/agent au lieu de 60€/agent). Une recette complémentaire d'environ 86 000€ devrait être ainsi directement générée.
- La rémunération des médecins de prévention a été réévaluée avec la mise en place d'un régime indemnitaire plus attractif appliqué à partir de juillet 2015.
- Les taux des primes d'assurance statutaire accessibles par le contrat groupe ont fait l'objet d'une révision à la baisse dans le cadre de l'application de la clause de révision des prix du marché. La recette générée par le service étant adossée au montant des primes, elle peut mécaniquement diminuer sur 2016.
- Les conventionnements encore fructueux (FNP, FIPHFP) peuvent se raréfier voire se tarir. Ils sont aujourd'hui des leviers de financement d'actions d'accompagnement importantes.
- Des nouvelles missions optionnelles sont à l'étude (paie à façon, conventions de participation en Santé et/ou Prévoyance). Leur mise en œuvre devra s'accompagner de conditions tarifaires adaptées et propres à assurer leur équilibre financier.

Les leviers d'évolution

Un ajustement des tarifs peut être étudié.

La mise en œuvre doit cependant s'articuler avec les contraintes contractuelles devant permettre aux adhérents de confirmer le maintien au service ou d'y renoncer.

En outre, il convient aujourd'hui de rechercher des conditions de facturation adaptées à des interventions articulées entre plusieurs missions et une homogénéité des bases financières (coût journée de consultant).

Cela s'inscrit donc dans un calendrier potentiel défini comme suit :

- Etude d'évolution des conditions tarifaires : 1^{er} semestre 2016
- Délibération fixant les conditions d'évolution : juin 2016
- Communication auprès des adhérents : 2^{ème} semestre 2016
- Application des nouveaux tarifs au 1^{er} Janvier 2017
-

L'Assemblée prend acte de ces informations sans délibération.

2- Action sociale : augmentation de la valeur faciale des titres restaurant

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que les agents du CDG31 bénéficient de titres restaurant dans le cadre des mesures d'action sociale et en l'absence de service de restauration administrative ou de restaurant inter-entreprises.

Le Président rappelle également que la participation du CDG31 est de 50% ou de 60% selon le niveau de l'indice brut de rémunération (indice brut supérieur ou inférieur à 548).

Il précise que la valeur faciale de ces titres restaurant est à ce jour de 8,50€ depuis septembre 2011.

Compte tenu de la date de la dernière revalorisation de la valeur faciale, de l'offre de restauration sur le secteur et des évolutions tarifaires, le Président propose que la valeur faciale soit portée à 9,50€ à compter du 1^{er} janvier 2016.

Une telle augmentation entraînera un surcoût financier global d'environ 8 000€ environ pour un coût global aujourd'hui d'environ 85 000€, hors participation des agents.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'approuver l'augmentation des titres restaurant à hauteur de 9,50€ à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- de maintenir les conditions de participations de l'employeur en vigueur à ce jour (60% si indice brut de rémunération inférieur à 548 et 50% si indice brut de rémunération supérieur à 548) ;
- d'inscrire au budget primitif 2016 les dépenses correspondantes ;
- de donner mandat au Président pour la réalisation de toute opération permettant la mise en œuvre de cette mesure d'action sociale.

La délibération afférente est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

B – POLE ADMINISTRATION GENERALE ET COMMANDE PUBLIQUE

1- Consultation en vue de la remise en concurrence des contrats d'assurance du CDG31

Le Président informe les membres de l'assemblée que les contrats d'assurance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31), mis en place en 2012, arriveront à terme à la fin de l'année 2016.

Il convient, d'ores et déjà, de préparer la procédure de renouvellement de ces contrats par voie de mise en concurrence dans le respect des règles de la commande publique.

Le Président informe que les domaines assurantiels concernés sont les suivants :

- flotte automobile du CDG 31 et préposés en mission ;
- dommages aux biens;
- responsabilité civile ;
- annulation de concours ;
- protection juridique et fonctionnelle.

Il rappelle que les contrats sont en principe souscrits pour une durée de cinq ans. Au regard de cette durée, les masses financières considérées pour l'ensemble des risques précédemment décrit sont évaluées à environ 100 000€ HT. Le montant de la prestation est donc compris entre 90 000 € HT et 207 000€ HT, ce qui la situe dans le champ de la procédure de l'article 28 du code des marchés publics, dite procédure adaptée.

Le Président indique qu'il pourrait lui être consentie une délégation de compétence spéciale pour la mise en œuvre et la conduite de la procédure de mise en concurrence des contrats d'assurance du CDG 31. Chacun des risques concernés ferait l'objet d'un marché particulier dans la cadre d'un allotissement.

Le Président serait assisté par une *commission ad hoc* qui procéderait à l'examen des offres des candidats et lui soumettrait les attributaires qu'il conviendrait de retenir. Cette *commission ad hoc* serait constituée par les membres de la commission d'appel d'offres de l'établissement.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'habiliter le Président à mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence des contrats d'assurances du CDG 31, à prendre toute décision qui lui apparaît utile à la définition préalable des besoins et de l'allotissement pertinent, à la bonne conduite de la procédure et à l'attribution des marchés afférents, après avis d'une Commission Ad Hoc ;
- de désigner une Commission Ad Hoc constituée par les membres de la Commission d'Appel d'Offres de l'établissement qui émettra un avis sur les conditions d'attribution des différents lots ;
- de préciser que le Président rendra compte auprès de l'Assemblée des conditions d'attribution de chacun des marchés par lot.

La délibération afférente est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

C – POLE CONSEIL ET EMPLOI

1- Mise en place d'un parcours de formation comptabilité publique/paie dans la cadre d'un partenariat CDG31/Pôle Emploi/Cap Emploi et CNFPT

Le Président informe les membres de l'assemblée que le service Missions Temporaires du CDG31 est régulièrement sollicité pour des missions de remplacement sur des métiers nécessitant des compétences dans les domaines de la comptabilité publique et de la paie. Le portefeuille d'agents mobilisables sur ces métiers ne permet pas au service Missions Temporaires de pourvoir à la demande des structures publiques territoriales, si bien que plus d'une vingtaine de missions n'ont pu aboutir, faute de candidat entre 2014 et 2015.

Les offres d'emploi publiées sur le site Internet du CDG31, nécessitent des compétences en comptabilité publique et paie sont constantes, voire en augmentation, ces dernières années tandis que le nombre global des offres d'emploi dans les autres domaines diminue.

Le Président indique qu'un partenariat mobilisant Pôle Emploi, Cap Emploi et le CDG31 a donc été étudié en vue de mettre en place un parcours de formation spécifique permettant l'acquisition de compétences pour le métier d'agent comptable/paie, afin de faciliter l'insertion de demandeurs d'emploi.

Ce projet s'inscrit dans un contexte difficile de l'emploi dans le département (119 000 demandeurs d'emploi) et vise à favoriser par ailleurs l'embauche de personnes handicapées, alors que les employeurs territoriaux ont parfois des difficultés à remplir leurs obligations légales en la matière (proportion de 6% de salariés).

Il permettrait en outre de lever l'un des freins à l'insertion dans l'emploi au sein des structures publiques territoriales de la Haute-Garonne, à savoir le déficit de connaissances à propos des compétences spécifiques de la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement en matière de comptabilité publique et paie.

Le parcours de formation, élaboré et organisé par le CDG31, serait d'une durée de 112 heures et structuré sur la base de modules théoriques d'apports de connaissances réalisés de façon continue. Il a vocation à intégrer complémentairement deux modules pratiques au sein d'une structure publique territoriale.

Pôle Emploi financerait les coûts pédagogiques et logistiques, y compris les frais de déplacement, d'hébergement si nécessaire et de repas des stagiaires. En outre aucune contribution financière de l'établissement n'est requise. Une convention de partenariat entre les différents acteurs doit être signée.

Le CNFPT a été retenu par Pôle Emploi, à l'issue d'une consultation, pour réaliser ce parcours de formation.

Ce parcours a été structuré afin d'accompagner 15 à 17 demandeurs. Ceux-ci seront présélectionnés par Pôle Emploi et rencontrés pour validation par le CDG31 et le CNFPT.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- de mettre en place du partenariat précédemment exposé ;
- de donner mandat au Président pour la signature de la convention correspondante dans les conditions opérationnelles et financières précédemment exposées.

La délibération afférente est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

D – INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1- Retour sur la Conférence Régionale de l'Emploi (C.R.E.) du 6 Novembre 2015

Conformément aux dispositions de la loi du 19 février 2007 les centres de gestion sont chargés d'organiser une conférence régionale dont l'objectif est d'assurer la coordination de l'exercice des missions des CDG en matière d'emploi et d'organisation des concours.

Le 6 novembre dernier, le CDG 31 a coordonné la tenue de la conférence régionale de l'emploi territorial en Midi-Pyrénées autour de la thématique : « Comment garantir la qualité du service public dans un environnement territorial mouvant ? ».

Six tables rondes ont été organisées sur les thèmes suivants :

- la nouvelle gouvernance des territoires,
- le panorama de l'emploi et des concours,
- le rôle des élus en matière de GRH et l'accompagnement des CDG,
- les conditions de réussite du recrutement des agents territoriaux,
- l'entretien professionnel comme outil de gestion de la performance au travail,
- ainsi que la question de la garantie de l'employabilité des agents territoriaux.

19 agents du CDG 31 qui ont participé activement à l'organisation ou ont été mobilisés pour l'animation de cette C.R.E.

177 personnes ont assisté à cette conférence dont 28 élus de l'ensemble de la région Midi-Pyrénées, ainsi que 78 DGS/Secrétaires de mairie/agents de Direction des Ressources Humaines. Les autres personnes présentes à cette conférence ont été des partenaires ou des agents des CDG de la région Midi-Pyrénées ainsi que des élus du personnel.

Une évaluation de cette conférence a été réalisée.

- 77% des répondants considèrent que cette conférence a répondu à leurs attentes ;
- 77% des répondants ont trouvé les interventions des différents participants adaptées à la thématique retenue ;
- 79% des répondants ont été satisfaits de l'animation des débats ou tables rondes.

La question des thématiques qu'il conviendrait de traiter lors d'une prochaine C.R.E a également été soulevée. Le sujet de la santé au travail, des possibilités de reclassement des agents inaptes, du dialogue social sur ces éléments est revenu de façon majoritaire.

Le budget de cette conférence (location de salle, restauration, communication, prestations des différents animateurs) s'est élevé à 23783.23€ soit une baisse de 22% par rapport au budget de cette même manifestation en 2013 alors même que l'espace Diagora avait été mis à disposition gratuitement.

Le journal « La Dépêche du Midi » a réalisé deux articles, en date du 19 novembre et du 2 décembre 2015 sur cette manifestation.

2- Refonte du site internet : mise en ligne le 1^{er} décembre 2015

Un nouveau site Internet a été mis en ligne le 1^{er} décembre 2015. La plaquette de présentation diffusée notamment auprès de l'ensemble des structures affiliées, est remise en séance.

Pour mémoire, cette refonte visait à améliorer :

- la communication institutionnelle de l'établissement ;
- la communication vers les employeurs territoriaux affiliés ;
- le service rendu aux structures publiques affiliées et aux gestionnaires RH.

Ce nouveau site a vocation à inscrire l'établissement dans une communication numérique au service de la diversité de ses usagers. Trois publics cibles ont été identifiés : les élus employeurs territoriaux, les gestionnaires RH et les personnes souhaitant intégrer la Fonction Publique Territoriale.

Les points forts :

Le site a été pensé pour accompagner au quotidien la gestion des ressources humaines des collectivités du département.

4 axes d'amélioration ont été privilégiés.

- Un renforcement de la lisibilité des informations : la navigation est simplifiée et orientée en fonction des publics-cibles du CDG31. Les contenus sont donc personnalisés en fonction du profil de l'utilisateur.
- Un accès facilité aux services en ligne : les extranets afférents aux missions de l'établissement sont mieux identifiés dès la page d'accueil et dans une nouvelle rubrique dédiée : « Vos services et ressources en ligne ».
- Un centre de ressources numériques : le nouveau site est doté d'une bibliothèque documentaire riche de plus de 600 publications, accessible à tout public, ainsi que d'un moteur de recherche performant. Les résultats de recherches peuvent donc être affinés en fonction du profil de l'utilisateur et de thématiques.
- Une orientation numérique marquée : l'affichage est adapté aux supports mobiles et un compte sur le réseau social « Scoop.it » renforce la visibilité du CDG31 sur le Web.

3- Attribution de marché de procédure adaptée

Depuis la dernière réunion du Conseil d'administration, le marché suivant passé selon une procédure dite « Procédure adaptée » a été attribué par le Président du CDG31 en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration dans sa séance en date du 09 juillet 2014 :

Références	Objet	Attributaire	Montants/Durées
2015 09 01	Marché Public de Fourniture et acheminement d'énergie électrique	EDF COMMERCE SUD-OUEST Siege social : 22-30 Avenue de Wagram 75008 Paris Agence régionale : EDF COMMERCE SUD-OUEST Direction des Collectivités, Territoires et Solidarité, 4 rue Claude-Marie PERROUD, 31096 Toulouse cedex 1.	Marché à bons de commande, d'un montant annuel de 22 000€ HT, conclu pour une durée 12 mois à compter du 1 ^{er} janvier 2016. Le marché, est reconductible deux fois pour la même durée par voie tacite.

La nouvelle tarification du prestataire EDF permettra de réaliser une économie annuelle évaluée entre 8 à 11%, en fonction des consommations de la structure et de l'horosaisonnalité.

Sur la base des consommations de 2014, cette économie s'élève à 3 720 € TTC.

FIN DE LA SEANCE A 15H40

Le secrétaire de séance

Yves CADAS


Le Président


Pierre ZARD



PJ : Relevé de délibérations

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 08 DÉCEMBRE 2015

N°	OBJET
2015-35	Action sociale : augmentation de la valeur faciale des titres restaurant
2015-36	Consultation en vue de la remise en concurrence des contrats d'assurance du CDG31
2015-37	Mise en place d'un parcours de formation comptabilité publique/paie dans la cadre d'un partenariat CDG31/Pôle Emploi/Cap Emploi et CNFPT